

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2015

Délibérations n°01 à 09

Date de convocation : 03/12/2015

Date d'affichage : 14/12/2015

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 14*

votants : 16*

L'an deux mille quinze, le onze du mois de décembre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 03 décembre 2015.

Conseillers présents :

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Jeanne SAUGET, Marie-Andrée GALLECIER, Philippe BANET, Patrick REYNOUD, Christophe DAMPENON, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

Conseillers absents excusés :

Mesdames Sandra VIENNET, Annick MOUILLET, Myriam CHARPIN-CORDUANT, Katy DIDIER-PETIT et Monsieur Emmanuel ODRION.

Conseillers représentés :

Madame Sandra VIENNET a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Monsieur Emmanuel ODRION a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques POLIEN.

** Madame Annick MOUILLET, arrive à 18 H 33 et prend part aux délibérations à compter du point n°02.*

** Madame Myriam CHARPIN-CORDUANT arrive à 18 H 38 et prend part aux délibérations à compter du point n°03.*

** Madame Sandra VIENNET arrive à 18 H 55 et prend part aux délibérations à compter du point n°04.*

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 20 Novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 20 Novembre 2015.

2/ SIED 70 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE IRVE (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les éléments suivants relatifs au transfert de l'exercice de la compétence « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'(des) infrastructure(s) de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au bénéfice du SIED :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités,

Vu la délibération n°1 du Comité syndical du SIED 70 en date du 12 septembre 2015 approuvant la modification statutaire pour lui permettre d'installer et d'exploiter, sur le territoire des communes qui lui auront transféré leur compétence, des IRVE dont l'installation et l'exploitation seront intégralement financées par le SIED 70 après la demande de financements mis en place par l'État dans le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) confié à l'ADEME,

Considérant que le SIED 70 engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant que pour inscrire une infrastructure de charge dans le programme de déploiement du SIED 70 et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'État dans PIA et du groupement d'achat dont le coordonnateur est le SGAR de Franche-Comté, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement des véhicules électriques, dans les 2 ans à compter de la pose de la borne, sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, et qu'il convient également de confirmer l'engagement de la commune sur des opérations de maintenance de premiers niveaux (nettoyage, vérification du bon fonctionnement, entretien des emplacements...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIED 70 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ;

ADOPTE les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence définies par délibération n°1 du Comité du SIED 70 en date du 12 septembre 2015 ;

S'ENGAGE à accorder pendant 3 années (à préciser pour la commune avec un minimum de 2 ans) à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité ;

S'ENGAGE à faire exercer par les agents les maintenances de premiers niveaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

3/ ENQUÊTE PUBLIQUE « OASIS 3 » : AVIS (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une enquête publique se déroule du 20 novembre 2015 au 21 décembre 2015 inclus concernant le permis d'aménager et son étude d'impact présentés par la SARL SOPIC NORD portant sur l'aménagement d'un lotissement commercial, d'activités de service et hôtellerie appelé « Oasis 3 », conformément au dossier d'enquête publique et à l'arrêté municipal de Pusey n°075/2015 du 24/10/2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal de Pusey à donner son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE UN AVIS FAVORABLE concernant le permis d'aménager et son étude d'impact présentés par la SARL SOPIC NORD portant sur l'aménagement d'un lotissement commercial, d'activités de service et hôtellerie appelé « Oasis 3 », conformément au dossier d'enquête publique et à l'arrêté municipal de Pusey n°075/2015 du 24/10/2015.

4/ C.A.V. : MODIFICATION DES STATUTS (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du dossier adressé par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul en date du 27 novembre 2015.

Ce dossier retrace la modification des statuts de la C.A.V. adoptée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 23 novembre 2015.

La modification des statuts de la C.A.V. consiste à adapter les dispositions de la Loi n°2015-991 du 07 Août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation de Territoriale de la République (dite loi NOTRe) en matière de compétences communautaires.

L'article L.5211-20 du CGCT précise que « À compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. ».

Madame Béatrice PAOLIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur la modification des statuts de la C.A.V. telle que présentée par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

5/ AUTORISATION DE CREDITS : EXERCICE 2016 (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les contraintes imposées par la Trésorerie, en ce qui concerne le paiement des dépenses d'investissement.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2016 et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2016, la Commune ne pourra régler aucune dépense d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal de Pusey donnée à Monsieur le Maire.

La réglementation prévoit une autorisation à hauteur de 25 % des crédits inscrits lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L 1612-1 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement et le règlement des dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2016, à hauteur de 25% des crédits ouverts au niveau de chaque chapitre ou opération pour l'exercice 2015, en marge des crédits reportés, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2016 pour le Budget Communal.

6/ ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'avoir une vision rétrospective et prévisionnelle de la situation financière de la Commune.

Les tableaux suivants permettent de mettre en évidence la situation saine du budget communal tout en maintenant la pression fiscale communale sans augmenter les taux communaux des impôts « ménage ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
POSTES	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ch. générales	253 172.53	248 704.83	211 169.36	204 451,40	220 000.00	220 000.00
Ch. de personnel	438 171.15	365 019.61	422 092.33	452 526,13	460 000.00	470 000.00
Ch. de ges° cour	81 032.40	87 387.22	93 223.65	108 658,55	103 000.00	110 000.00
Ch. except.	735.20	1 331.45	680.00	0,00	0.00	0.00
TOTAL :	773 111.28	702 443.11	727 165.34	765 636,08	783 000.00	800 000.00

En italique, prévisions fortes pour les dépenses.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
POSTES	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pdts des services	106 363.76	68 502.63	24 581.81	31 393,13	100 000.00	20 000.00
Impôts et taxes	644 859.68	648 441.19	662.012.39	673 036,21	673 000.00	660 000.00
Dota° et particip	296 921.32	269 510.63	311 719.92	304 711,63	265 000.00	250 000.00
Pdts ges° cour	37 129.51	43 852.56	45 272.45	46 735,56	51 000.00	50 000.00
Pdts except	340.13	1 168.17	638.43	18,79	0.00	0.00
TOTAL :	1 085 614.40	1 031 475.18	1 044 495.00	1 055 535,12	1 087 000.00	980 000.00

En italique, prévisions faibles pour les recettes.

ANNUITE DE LA DETTE						
POSTES	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital	111 821.86	284 475.42	113 132.26	115 141.33	100 144.14	83 270.25
Intérêts	28 173.25	41 748.00	34 081.22	31 722.22	26 727.51	22 811.31
TOTAL :	139 995.11	326 223.42	147 213.48	146 034.99	126 871.65	106 081.56

Pour 2012 sont compris l'ensemble des emprunts relatifs à la maison des associations y compris le prêt relais TVA de 150.000 €.

EPARGNE BRUTE (RECETTES FCT - DEPENSES FCT - ANNUITE DE LA DETTE)						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CAF BRUTE:	+ 172 508.51	+ 2 808.65	+ 170 116.18	+ 143 034.99	+ 177 128.35	+ 73 918.44

La CAF Brute est relative car elle doit être contrebalancée par la FCTVA 2012 et 2013 et des prévisions de résultats minorées.

REPORT DES EXCEDENTS NETS CUMULES EXERCICE PRECEDENT						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résultats N-1	+ 215 593.64	+ 363 053.57	+ 259 402.90	+ 161 965.17	+ 217 988.03	+ 5 000.00

EPARGNE NETTE (EPARGNE BRUTE + REPORT RESULTATS N-1)						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CAF NETTE:	+ 388 102.15	+ 365 862.22	+ 429 519.08	+ 305 000.16	+ 395 116.38	+ 78 918.44

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
POSTES	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Non affecté	1 399.89	38 300.26	0.00	1 019.00	65 116.38	138 918.44
Acquisitions	15 653.02	34 434.03	88 710.17	14 664.07	3 000.00	
Bâtiments	626 528.90	429 139.07	72 363.90	90 794.85	250 000.00	
Voirie	61 460.30	30 854.51	277 859.77	145 105.24	90 000.00	
Forêt et planta°	7 675.08	9 174.58	10 277.02	10 386.20	9 000.00	
Lot. Vichard	13 721.47	0.00	0.00	0.00	18 000.00	
Sport, jeunesse...	4 873.69	11 779.85	18 512.42	2 837.26	30 000.00	
TOTAL :	731 312.35	553 682.30	467 723.28	264 806.62	465 116.38	

En italique, il s'agit de prospectives.

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
POSTES	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Non affecté	50 043.44	149 667.32	88 644.44	95 830.06	55 000.00	60 000.00
Acquisitions	3 263.00	0.00	77 000.00	0.00	0.00	0.00
Bâtiments	633 681.66	293 662.97	9 695.00	0.00	0.00	0.00
Voirie	19 275.67	3 893.19	24 829.93	20 832.00	15 000.00	0.00
Forêt et planta°	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Lot. Vichard	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sport, jeunesse...	0.00	0.00	0.00	0.00	5 000.00	0.00
TOTAL :	706 263.77	447 223.48	200 169.37	116 662.06	75 000.00	60 000.00

En italique, il s'agit de prévisions.

SOLDE INVESTISSEMENT						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL :	- 25 048.58	- 106 458.82	- 267 553.91	- 148 144.56	- 390 116.36	- 78 918.44

RESULTATS FIN D'EXERCICE (EPARGNE NETTE - SOLDE INVESTISSEMENT)						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL :	+ 363 053.57	+ 259 402.90	+ 161 965.17	+ 156 855.60	+ 5 000.00	0.00

TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE					
Année	Dette en capital au 01/01/N	Annuités	Répartition annuités		Variation Annuités
			Intérêts	Amortissement	
2011	563 304.24	139 995.11	28 173.25	111 821.86	- 26 670.55
2012	1 037 594.50	326 223.42	41 748.00	284 475.42	+ 186 228.31
2013	853 119.09	147 213.48	34 081.22	113 132.26	- 179 009.94
2014	816 986.83	146 864.25	31 722.92	115 141.33	- 349.23
2015	701 845.50	126 871.65	26 727.51	100 144.14	- 19 992.60
2016	601 701.36	106 081.56	22 811.31	83 270.25	- 20 790.09
2017	518 431.11	69 418.62	19 044.77	50 373.85	- 36 662.94
2018	468 057.26	69 126.62	17 113.57	52 013.05	- 292.00
2019	416 044.21	68 834.62	15 119.22	53 715.40	- 292.00
2020	362 328.81	68 542.62	13 059.25	55 483.37	- 292.00
2021	306 845.44	68 250.62	10 931.08	57 319.54	- 292.00
2022	249 525.90	67 958.62	8 732.00	59 226.62	- 292.00
2023	190 299.28	67 666.62	6 459.30	61 207.32	- 292.00
2024	129 091.96	54 266.65	4 212.10	50 054.55	- 13 399.97
2025	79 037.41	41 515.98	2 496.07	39 019.91	- 12 750.67
2026	40 017.50	39 340.07	989.04	38 351.03	- 2 175.91
2027	1 666.47	1 684.72	18.25	1 666.47	- 37 655.35

TABLEAU DE REPARTITION DE LA DETTE						
Objet	Annuité 2011	Annuité 2012	Annuité 2013	Annuité 2014	Annuité 2015	Annuité 2016
Acq. immobilière 2013	0.00	0.00	0.00	9 057.97	8 954.28	8 954.28
Travaux investissements 2001	36 370.92	36 370.92	36 370.93	36 370.93	36 370.93	36 370.93
Travaux "Lutte Inondations"	39 397.24	39 397.24	39 397.24	39 397.24	19 800.34	0.00
Travaux "Voirie Oasis"	18 230.00	18 230.00	9 115.20	0.00	0.00	0.00
Extension Groupe Scolaire	16 612.36	16 612.36	16 612.36	16 612.36	16 612.36	16 612.36
Maison des Associations Prêt Bonifié	2 049.27	7 535.64	7 535.64	7 535.64	7 535.64	7 535.64
Maison des Associations Prêt TVA	1 068.75	153 206.25	0.00	0.00	0.00	0.00
Maison des Associations 1°T	0.00	26 766.16	26 766.16	26 766.16	26 766.16	26 766.16
Maison des Associations 2°T	0.00	8 230.26	10 718.18	10 426.18	10 134.18	9 842.18
Construction route forestière	697.77	697.77	697.77	697.77	697.77	0.00
Aménagement Traverse de Pusey	25 568.80	19 176.82	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL ANNUITES :	139 995.11	326 223.42	147 213.48	146 864.25	126 871.65	106 081.56

EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX COMMUNAUX							
Année	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus	Bases notifiées	Produits reçus	Allocations compensatrices	Produit total
2011			447 479.00 €		598 781.60 €	8 849.00 €	607 630.60 €
▣ T.H.	1 469 000.00 €	10.00%	146 900.00 €	1 470 010.00 €	147 025.00 €	4 026.00 €	151 051.00 €
▣ T.F.B.	2 113 000.00 €	13.70%	289 481.00 €	2 107 428.00 €	288 723.00 €	1 943.00 €	290 666.00 €
▣ T.F.N.B.	30 700.00 €	36.15%	11 098.00 €	30 786.00 €	11 129.00 €	2 568.00 €	13 697.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	312.00 €	152 216.60 €
2012			459 815.00 €		613 279.60 €	7 873.00 €	621 152.60 €
▣ T.H.	1 509 000.00 €	10.00%	150 900.00 €	1 502 098.00 €	152 210.00 €	3 900.00 €	154 110.00 €
▣ T.F.B.	2 172 000.00 €	13.70%	297 564.00 €	2 189 879.00 €	300 005.00 €	1 143.00 €	301 148.00 €
▣ T.F.N.B.	31 400.00 €	36.15%	11 351.00 €	30 849.00 €	11 153.00 €	2 569.00 €	13 722.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	261.00 €	152 165.60 €
2013			475 904.00 €		630 304.60 €	8 576.00 €	638 880.60 €
▣ T.H.	1 546 000.00 €	10.00%	154 600.00 €	1 567 539.00 €	156 754.00 €	4 867.00 €	161 441.00 €
▣ T.F.B.	2 259 000.00 €	13.70%	309 483.00 €	2 261 283.00 €	309 795.00 €	1 095.00 €	310 890.00 €
▣ T.F.N.B.	32 700.00 €	36.15%	11 821.00 €	32 781.00 €	11 853.00 €	2 576.00 €	14 429.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	281.00 €	152 122.60 €
2014			480 931.00 €		639 923.60 €	8 456.00 €	648 379.60 €
▣ T.H.	1 576 000.00 €	10.00%	157 600.00 €	1 582 094.00 €	158 210.00 €	4 688.00 €	162 898.00 €
▣ T.F.B.	2 273 000.00 €	13.70%	311 411.00 €	2 319 939.00 €	317 861.00 €	1 106.00 €	318 967.00 €
▣ T.F.N.B.	33 700.00 €	36.15%	11 930.00 €	33 071.00 €	11 948.00 €	2 490.00 €	14 438.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	172.00 €	152 076.60 €
2015			496 525.00 €		647 450.60 €	8 447.00 €	655 897.60 €
▣ T.H.	1 608 000.00 €	10.00%	160 800.00 €	1 608 000.00 €	160 800.00 €	5 353.00 €	166 153.00 €
▣ T.F.B.	2 364 000.00 €	13.70%	323 868.00 €	2 362 651.00 €	323 663.00 €	708.00 €	324 371.00 €
▣ T.F.N.B.	32 800.00 €	36.15%	11 857.00 €	32 657.00 €	11 083.00 €	2 272.00 €	13 355.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	114.00 €	152 018.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE des orientations budgétaires 2016 telles que ci-dessus décrites.

7/ CABINETS MÉDICAUX : CONDITIONS DE LOCATION (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey a décidé de réaménager l'« Ancien Groupe Scolaire » qui accueillait encore dernièrement la Bibliothèque Municipale et des salles au bénéfice des associations.

L'« Ancien Groupe Scolaire » est situé au 82 Rue Gustave Courtois, sur la parcelle cadastrée AL n°390 d'une superficie de 1.503 m². Le bâtiment « Ancien Groupe Scolaire » a une superficie d'environ 275 m².

À la vue des travaux de réaménagement, la distribution des superficies* est la suivante :

- Partie dédiée à la « Bibliothèque Municipale » : 159,00 m²
- Parties « communes » (hall + local technique + sanitaires) : 36,00 m²
- Partie dédiée aux « Cabinets médicaux » : 80,00 m²
 - dont « Cabinet n°01 » 20,40 m²
 - dont « Cabinet n°02 » 18,80 m²
 - dont « Local infirmiers » 13,50 m²
 - dont « Circulation/Accueil » 17,60 m²
 - dont « Salle d'attente » 9,70 m²

* Les surfaces sont approximatives.

Les locaux médicaux (cabinet n°01, cabinet n°02, local infirmiers) bénéficieront des parties communes dédiées aux activités médicales (circulation/accueil, salle d'attente) et des parties communes du bâtiment (hall, local technique, sanitaires).

À la vue de ce qui précède, les montants mensuels de location des locaux pourraient être les suivants :

- « Cabinet n°01 » : 120,00 €uros
- « Cabinet n°02 » : 120,00 €uros
- « Local infirmiers » : 75,00 €uros

Ces montants de location visent à permettre une installation rapide des praticiens médicaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la rédaction de baux professionnels avec les praticiens médicaux et ce, pour une durée de 3 ans à compter de la prise effective des locaux ;

FIXE le loyer mensuel des locaux comme suit :

- « Cabinet n°01 » : 120,00 €uros net
- « Cabinet n°02 » : 120,00 €uros net
- « Local infirmiers » : 75,00 €uros net

DESIGNE la SCP Christophe PERROS, Lucie CUSENIER & Sylvie SCHMITT – sise 6 Avenue du Durgeon à Vesoul – comme notaires pour la rédaction des baux professionnels sachant que les frais afférents seront à la charge des preneurs ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ces contrats de bail professionnel.

8/ AFFOUAGE : APPROBATION DE LA LISTE PROVISOIRE (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°06 en date du 24 Septembre 2015, le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé le règlement d'affouage pour la campagne 2015-2016 ainsi que le prix de l'affouage (5,00 €uros / stère).

Les inscriptions ont eu lieu jusqu'au 14 Novembre 2015. La liste provisoire a donc été arrêtée à cette date.

Du 17 Novembre au 08 Décembre 2015, soit pendant 3 dimanches et 3 semaines, la liste provisoire a été affichée.

La liste provisoire fait apparaître 49 inscrits au titre de l'affouage.

Il convient donc maintenant d'approuver cette liste provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste provisoire pour la campagne d'affouage 2015-2016.

9/ AFFOUAGE : EXAMEN DU TABLEAU DE RECTIFICATION (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey vient de statuer sur la liste provisoire pour la campagne d'affouage 2015-2016.

Après la clôture des inscriptions au 14 Novembre 2015, trois personnes ont souhaité être ajoutées à la liste et une personne a souhaité être retirée ainsi arrêtée et donc bénéficier de l'affouage ou contester la liste affichée (voir registre des réclamations).

Il convient donc maintenant d'examiner le registre des réclamations afin d'établir le tableau de rectification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau de rectification pour la campagne d'affouage 2015-2016.

10/ QUESTIONS DIVERSES :

Un tour de table est fait :

- Intervention de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire félicite l'ensemble des élus pour la tenue du 1^{er} Marché de Noël de Pusey.

- Intervention de Monsieur Philippe BANET :

Monsieur BANET dresse un bilan plus que positif du 1^{er} Marché de Noël avec les éventuelles améliorations à apporter pour le prochain.

Il est convenu que cette manifestation sera renouvelée et que le Marché de Noël de Pusey se tiendra annuellement le premier week-end de décembre.

Pour 2016, le week-end retenu est celui des 3 et 4 Décembre 2016.

- Intervention de Monsieur Pierre CLERC :

Les travaux de voirie du lotissement « Vichard » sont terminés.

Les responsables des commissions communales seront conviés à une réunion préparatoire budgétaire 2016 le vendredi 15 Janvier à 18 H 30 avec leurs estimations budgétaires pour 2016.

- Intervention de Madame Sandra VIENNET :

Le Marché de Noël des Écoles se tiendra le Jeudi 17 Décembre 2015 à la Salle Polyvalente à partir de 16 h 45.

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

- Soirée théâtrale animée par la troupe CLC le 19 décembre 2015 à 20 heures 30 à la Maison Communale et des Associations, à l'initiative de l'association « REVES 70 » qui recueille des fonds pour permettre la réalisation « de rêves d'enfants gravement malades ».

- L'Association de Pusey « Les Amis des Arts et des Lettres » propose une soirée théâtre et chansons sur le thème : « Joyeux Noël », le mardi 22 Décembre à 18 heures 00, à la Maison Municipale et des Associations de Pusey.

- Le site pusey.fr a franchi la barre des 25 000 visiteurs

- Intervention de Monsieur Gaston VUILLEMOT :

Les dates de remise des colis de Noël au domicile des aînés sont le vendredi après-midi 18 Décembre et le samedi matin 19 Décembre 2015.

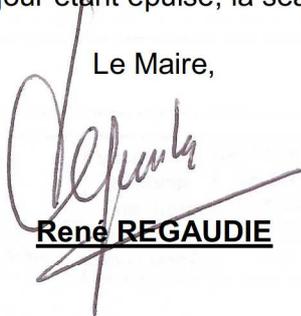
- Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN :

- Les travaux concernant les « cabinets médicaux » avancent bien.

- L'entreprise BODET pense avoir trouvé la source des problèmes des cloches et de la sono dans l'église : un devis pour un système d'antiparasitage va être prochainement transmis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 53.

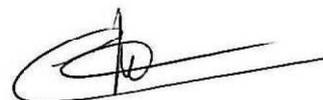
Le Maire,



René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,



Marie-Christine MOINOT